

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 3 avril 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.-André Bourassa, maire,  
M. Louis Coutu, conseiller,  
Mme Isabelle Lapointe, conseillère  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Fernand Raymond, conseiller  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller,

Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Treize résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès verbal de la séance du 6 mars 2012;
- 3.1 Suivi au procès verbal, Code d'éthique;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Adoption du règlement 2012-401 concernant la rémunération du maire et des conseillers de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et dépôt du règlement;
7. Résolution pour une demande de partenariat avec le Ministère des Transports pour les travaux d'infrastructures de la rue Principale Est;
8. Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux d'infrastructure pour les rues du Couvent, Lagrandeur et Principale Est, concernant les égouts domestiques et pluviaux et de la voirie et qui prévoit un emprunt pour en acquitter le coût;
9. Enseignes aux entrées de la municipalité;
10. Fleurons du Québec : Projets été et hiver;
11. Voirie;
- 11.1 Soumissions : équipements et gravier
- 11.2 Nivelage :
- 11.3 Balai :
- 11.4 Remorque :
12. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
13. Projet ruralité; mise en place d'un projet;
14. Dossier du 135 rue de la Rochelle;
15. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2012 par la firme Samson, Bélair Deloitte & Touche; M. Gariépy demande un ajournement au 17 avril 2012 à 18h30;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Levée de la session.

2012-04-36

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident demande si la fosse scellée a été vidangée? Selon le calendrier de vidange si vous voulez plus d'information faire une demande au bureau.

M. Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2012-04-37

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2012

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, le procès verbal de la séance du conseil du 6 mars 2012;

**Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu**

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2012 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

### 3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. J. André Bourassa, maire fait le suivi du procès-verbal.

Code d'éthique : Il ne manque qu'un certificat et le conseiller ira suivre la formation en avril prochain.

2012-04-38

## 4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

**Proposé par : M. Jacques Jasmin**

**Appuyé par : M. Louis Coutu**

**Et résolu** que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	
Gestion financière et administrative	8267.41
Autres	10112.62
Évaluation	
Greffe	
02-02 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Sécurité incendie	
Sécurité publique	
Sûreté du Québec	
02-03 TRANSPORT	
Voirie	
Enlèvement de la neige	10488.87
Signalisation	
Éclairage des rues	268.12
Transport adapté	
02-4 HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	543.49
Déchets domestiques	3305.57
MRC fermeture LET-LES	
Matières secondaires	

Vidange de fosses	
Projets redevances	
02-6 AMÉNAGEMENT URBANISME	
Quote part CLD	
Aménagement et urbanisme	263.04
02-07 LOISIRS ET CULTURES	
Activités récréatives	70.00
Activités culturelles	
03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
Frais d'administration	
Autres dépenses –REM. Prêt	
54-55 DÉPENSES	
Remise fédérale	2066.17
Remise provinciale	4546.09
Ristourne à réclamer (TPS)	1057.48
Remboursement client au crédit	181.13
Reer janvier 2012	126.51
Total	32 485.60

Rapport durant le mois :	326.14\$
Salaires déboursés avril 2012	
Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil	9 149.41\$
Allocation dépenses du conseil	3 705.25\$
Salaire durant le mois de avril 2012	2865.98\$
GRAND TOTAL	48 532.38\$

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

## 5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2012-04-39

### 5.1 DONS ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Et résolu

Que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donnent la somme de cinq cent (500\$) à l'École Notre-Dame-des-Érables pour concrétiser leur projet de l'activité physique et de la sécurité

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-04-40

### 5.2 COMITÉ FÊTE DE L'AMOUR

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par : Fernand Raymond

Et Résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cent dollars (100\$) au comité Fête de l'Amour pour l'organisation de la fête pour les couples jubilaires qui aura lieu le 6 mai 2012;  
 Que les fonds soient à même le budget de dons;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2011-04-41

### 5.3 CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

Proposé par Réal Vel

Appuyé par : Louis Coutu

Et Résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de deux cents dollars (200\$) au conseil Paroissial de pastorale pour l'organisation de la fête des mères et pères en 2012;  
Que les fonds soient pris à même le budget de dons;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

#### **5.4 RÉCUPEX L'ESTRIE MET SES CULOTTES!**

Les membres du conseil acceptent de participer encore cette année à la 16<sup>e</sup> Édition de l'Estrie Met Ses Culottes. Cette activité se déroulera du 7 au 12 mai 2012. Nous ferons parvenir un Larocheois en bref pour aviser la population.

2012-04-42

#### **5.5 MEMBERSHIP 2012-2013- CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par : Isabelle Lapointe

Et Résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son adhésion 2012-2013 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de soixante-dix dollars (70\$)

Que les fonds soient pris à même le budget cotisation aux organismes;

Que M. Jean-Pierre Brien et M. Yanick Jacques soient nos représentants.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-04-43

Règlement 2012-401

#### **6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-401**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et des conseillers ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2 de la loi le règlement peut rétroagir au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 5 de la Loi, le règlement peut prévoir que la rémunération sera indexée à la hausse ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la dernière séance régulière du conseil ;

Le vote est demandé par M. le maire

Quatre conseillers : pour

Deux conseillers : contre

Il est proposé par : Jean-Pierre Brien

Appuyé par : Isabelle Lapointe

Et résolu à majorité que :

Le règlement portant le numéro 2009-311 soit amendé par le règlement ci-joint et qu'il soit adopté par ce conseil, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 2012- 401 amendant le règlement 2009-311 concernant la rémunération du maire et des conseillers de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle » ;

#### **ARTICLE 2**

Le but du règlement est de décréter une somme payable au Maire et aux Conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses

inhérentes à leurs fonctions et ce, supérieure à celle prévue à la Loi sur le Traitement des élus municipaux du Gouvernement du Québec ;

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

### **ARTICLE 4**

#### **RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DU MAIRE**

	Actuelle 2011	Augmentée
Maire salaire	4208.52\$	5420.70\$
Maire allocation	2104.26\$	2710.35\$
Total	6312.78\$	8131.05\$

Le maire est délégué d'office sur tous les comités.

### **ARTICLE 5**

#### **RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES CONSEILLERS (ÈRE)**

	ACTUELLE 2011	AUGMENTÉE
CONSEILLER SALAIRE	1403.52\$	1532.84\$
CONSEILLER ALLOCATION	701.76\$	763.92\$
TOTAL	2105.28\$	2296.76\$

Les réunions incluses dans ce salaire sont : séance mensuel du conseil, séance sur ajournement, extraordinaire et atelier de travail.

### **ARTICLE 6**

#### **RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

Une rémunération additionnelle de 16,67\$ à laquelle est ajoutée une allocation de dépenses de 8,33\$ est fixée pour chaque conseiller (ère) qui assiste aux séances tenues par les comités suivants :

<i>Loisirs</i>	<i>Trans-Appel</i>	<i>Incendie</i>	<i>CCU</i>
<i>Carrières/sablières</i>	<i>Sécurité civile</i>	<i>CAB Valcourt</i>	<i>Larochellois</i>
<i>Chambre de commerce</i>	<i>Comité Crédit</i>	<i>Fleurons</i>	<i>Projet courant</i>

*\*Le paiement sera effectué après dépôt d'une preuve de présence.*

### **ARTICLE 7**

Les rémunérations mentionnées aux articles 4, 5 et 6 de ce règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier.

L'augmentation pour chaque exercice est fixée à 3%.

### **ARTICLE 8**

En plus de la rémunération établie aux articles 4, 5 et 6, le Conseil Municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est par la présente autorisé à rembourser tout membre du Conseil pour les dépenses réellement encourues pour le compte de la Municipalité, pourvu que ces dernières aient été autorisées par résolution du Conseil Municipal ;

### **ARTICLE 9**

La rémunération établie aux articles 4 et 5 sera payée à chaque premier mardi du mois d'avril et d'octobre de chaque exercice financier \* et l'article 6 sur preuve justificative.

### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à Sainte-Anne-de-la-Rochelle ce 3 avril 2012.

Maire

dir. Générale et sec.-très.

Avis de motion : 6 mars 2012  
Adoption du projet de règlement : 6 mars 2012  
Publication du projet de règlement : 8 mars 2012  
Adoption du règlement : 3 avril 2012  
Publication du règlement : 4 avril 2012

2012-04-44  
Règlement 2012-402

### **7. DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Considérant que nous devons faire des travaux d'infrastructure dans le secteur de la rue du Couvent, Lagrandeur et Principale Est (rte 243);

Considérant que la nature des travaux concerne les égouts domestiques et le réseau pluvial sur tous les secteurs mentionnés;

Considérant qu'une partie des travaux sera effectuée dans l'emprise de la rue principale Est, qui est la propriété du Ministère des transports

Considérant qu'une demande par la firme Génivar a été adressée au MTQ pour un partenariat dans l'exécution des travaux;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au Ministère des Transports une participation financière pour une partie des travaux du réseau pluvial (tuyaux et regard);

Qu'un estimé des travaux prévoit une dépense de 102 614.96 mais pourra varier selon les soumissions reçues;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-04-45

### **8. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR LES RUES DU COUVENT, LAGRANDEUR ET PRINCIPALE EST**

Mme Isabelle Lapointe, conseillère annonce qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant des travaux d'infrastructure pour les rues du Couvent, Lagrandeur et principale Est, concernant les égouts domestiques et pluviaux et de la voirie et qui prévoira un emprunt pour en acquitter le coût.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

Mme Isabelle Lapointe quitte la séance, il est 20 h 25.

2012-04-46

### **9. ENSEIGNES AUX ENTRÉES DU VILLAGE ET PUBLICITÉ**

**PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL**  
**APPUYÉ PAR : JACQUES JASMIN**  
ET résolu

Que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle commanderont 4 enseignes de 4' x 8' au cout de 365\$ chacune plus les taxes applicables, préparé par LETTRACOM GRANBY INC.;

QUE le conseil achètera de la publicité en couleur sur ¼ de page dans le journal La Pensée de Bagot pour une somme de 385\$ plus les taxes applicables;  
M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

## **10. FLEURONS DU QUÉBEC**

M. Jean-Pierre Brien, responsable du comité nous informe que son comité à plusieurs idées qu'ils espèrent concrétiser cet été. Les projets pour l'hiver sont remis à plus tard.

- M. Coutu se retire de la prise de décision.

2012-04-47

## **11. VOIRIE**

Nous avons reçu des soumissions pour la prochaine année dans certains domaines et pour d'autres seulement pour l'année en cours :

### **11.a**

#### **Camion 10 roues année 2011**

Excavation Bombardier : 75\$/h

Alain Boyer : 70\$/h

Terrasse Bromont : 75\$/h

Excavation Bouthillette : 75\$/h

Camion 12 roues :

Alain Boyer : 90\$/h

*Nous retiendrons le plus bas soumissionnaire Alain Boyer et / ou selon leurs disponibilités dépendant les travaux à faire exécuter.*

### **11.b**

#### **Creusage de fossés avec pelle sur roues avec tête rotative 360 degré : un seul soumissionnaire**

**Richard Bouthillette : 125\$/h 2012 avec camion à 75\$/h**

#### **SOUSSION RETENUE**

### **11.c**

**Pelle ordinaire** : Considérant la variété de type de pelle nous irons avec celle connue : Premier appelé : Excavation Bombardier à 130\$/h + 1/2h transport et en deuxième Alain Boyer 120\$/h pas de transport

### **11.d**

#### **GRAVIER**

Nous avons deux fournisseurs de graviers dans notre secteur :

Carrière Sainte-Anne et Léon Bombardier inc.

Les matériaux retenus sont :

Pierre 0 ¾ gris ou blanc : Carrière Sainte Anne : 10,30/t sans transport

Pierre 0 ¾ certifié 8% : Léon Bombardier inc : 13, 75 avec transport

La quantité totale n'est pas connue mais nous prévoyons plus de 36 000t de gravier pour l'année 2012

**PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN**

**APPUYÉ PAR : RÉAL VEL**

ET résolu

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les soumissions énumérées ci-haut;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

## 11.2

NIVELAGE : Le nivelage devra débuter vers le 3 avril pour la tournée des chemins

## 11.3

BALAI : Le début du balayage est prévu Jeudi le 5 avril 2012

2012-04-48

### **11.4 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que nous avons besoin régulièrement d'une remorque les travaux de voirie;

Considérant que notre inspecteur ne possède pas de remorque et nous ne voulons pas louer à chaque fois

Considérant que nous avons fait le tour de distributeur de ce type de produits

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Rochelle fasse l'acquisition d'une remorque avec les spécifications suivantes :

- Dompeur galvanisé 5' X 10' de long : modèle surbaissé (entre les roues);
- 2 Essieux de 3 500 lbs;
- Portes en 2 parties avec l'option épandage;
- 4 Anneaux dans la boîte
- Rouleau + toile inclus;
- Pneus radiaux, 6 plis;
- Rampes galvanisées avec rangement.

Le tout pour le montant de 7 250,00\$ plus les taxes applicables, un délai de livraison de 60 jours.

Que le paiement sera fait à même le fonds de roulement et amorti sur une période de 4 ans.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

### **12. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

M. Le maire nous informe sur divers dossiers. L'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

### **13. PROJET RURALITÉ**

M. Le maire mentionne que le projet à présenter dans le cadre du pacte rural doit être déposé pour avril 2013 sinon l'argent réservé pour notre municipalité sera remis dans l'enveloppe régionale.

2012-04-49

### **14. DOSSIER 135 RUE ROCHELLE**

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme René pour vérifier les procédures potentielles pour faire avancer le dossier

Que les démarches choisies devront permettre de clore le dossier;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).



**15. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011.**

M. Gariépy nous a demandé un ajournement au 17 avril pour la présentation des états financiers.

La demande est acceptée. La séance sera ajournée au 17 avril 18 h 30.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**16.1 CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**

M. Jean-Pierre Brien, conseiller délégué aux loisirs, demande la possibilité de déposer l'état financier le 17 avril lors de la séance sur ajournement.

Le point sera discuté lors de la séance sur ajournement.

**16.2 LE LAROCHELLOIS**

M. Fernand Raymond nous demande s'il serait possible de remettre un salaire symbolique à notre bénévole qui fait la mise en page du « Larochellois » et par la même occasion il nous mentionne de prévoir une relève pour ce volet.

**17. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Pourquoi les membres du conseil ont-ils refusé une évaluation et maintenant il demande une augmentation de salaire basée sur quoi?

Quel est le surplus de l'année?

Votre salaire revient à combien de l'heure?

Les trottoirs en été sont beaux mais en hiver ils ne sont pas déblayés il faudrait penser à la sécurité des jeunes;

Le règlement d'emprunt « avis de motion » est-ce que cela veut dire que tout est décidé.

Un propriétaire qui à une porte patio et pas de rampe est-ce conforme.

M. le maire fera un suivi.

2012-04-50

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit ajournée au 17 avril 18 h 30, il est 21 h 25.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Directrice générale et sec-très.

\_\_\_\_\_  
M. J. André Bourassa, maire  
«en signant le présent procès-verbal le  
maire-suppléant est réputé avoir signé  
toutes les résolutions»

**17 avril 2012**

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 17 avril 2012 à 18 h 30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.-André Bourassa, maire,

M. Louis Coutu, conseiller,

Mme Isabelle Lapointe, conseillère

M. Jacques Jasmin, conseiller, arrivée 18 h 35

M. Réal Vel, conseiller

M. Fernand Raymond, conseiller

M. Jean-Pierre Brien, conseiller,

Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Deux personnes présentes

### **ORDRE DU JOUR**

Proposé par Louis Coutu

Appuyé par Réa Vel

Et résolu

Que le conseil ajoute les points suivants :

20. Recommandation du CCU;

20.1 Rue de la Rochelle suivi des démarches;

21. Engagement d'un superviseur pour les travaux pour la nouvelle rue;

22. Affaires nouvelles;

23. Période de questions;

24. Levée de la séance;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

Retour au point 15.

2012-04-51

### **15. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011**

M. Gariépy, de chez Samson, Bélaire, Deloitte et Touche, nous présente les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011. M. Gariépy répond aux questions des membres du conseil.

Proposé par Louis Coutu

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011 tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

Retour au point 16

### **16. Présentation des états financiers non vérifiés du Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érables.**

M. Jean-Pierre Brien, conseiller nous dépose l'état financier non vérifié du Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables. M. Brien répond aux questions et les membres du conseil félicitent le comité pour leur belle réalisation.

Retour à l'ordre du jour de la séance sur ajournement

2012-04-52

### **19. ACHAT DE TERRAIN POUR CORRIGER LA RUE LAGRANDEUR SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE**

Considérant que nous avons des travaux d'infrastructure dans la rue Lagrandeur;

Considérant que la rue ne répond pas aux normes en vigueur;  
Considérant que nous voulons améliorer la circulation dans ce secteur;  
Considérant que le moment s'y prête bien pour faire les corrections ;  
Considérant que nous devons également déplacer des poteaux d'Hydro Québec et que nous voulons qu'ils soient relocalisés sur notre propriété;  
Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité achète du terrain à la Fabrique Sainte-Famille secteur Sainte-Anne de la Rochelle et la Caisse populaire Morilac

Que la superficie estimée pour la Fabrique Sainte-Famille secteur Sainte-Anne est de 125,7m<sup>2</sup> selon le tracé préliminaire;  
Que la superficie estimée pour la Caisse populaire Morilac est de 90 m<sup>2</sup> selon le tracé préliminaire;  
Que le montant offert pour les terrains est le suivant : la valeur du terrain au rôle divisé par la superficie du terrain multiplié par la superficie demandée;  
Que le paiement sera effectué lorsque les superficies officielle seront connues;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

2012-04-53

**20. RÉSOLUTION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2011-11-167 D'ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2011-02 LOT 3271598**

Considérant que M. Jacques Jasmin, président a informé les membres du conseil que la demande devrait être approuvée;  
Considérant que lorsque la résolution 2011-11-167 a été adopté les mesures étaient estimées;  
Considérant que maintenant nous avons les mesures officielle;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la demande de modification de la dérogation mineure 2011-02 pour le lot 3271598 pour changer la superficie de la façon suivante;  
Que la superficie de chaque lot soit de 2 724,5m<sup>2</sup> ;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

**20.1 SUIVI DU DOSSIER DU 135 RUE DE LA ROCHELLE**

Mme René, directrice générale, informe les membres du conseil des possibilités qui leur sont offertes.

Les membres du conseil suggèrent de débiter par une mise en demeure expliquant les étapes pour la mise en application du règlement et si par la suite aucun changement, nous demanderons une ordonnance de la cour supérieur.

2012-04-54

**21. ENGAGEMENT D'UN SUPERVISEUR POUR LES TRAVAUX POUR LA NOUVELLE RUE**

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Isabelle Lapointe

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Jean-François Laflamme, technicien en génie civil pour la supervision des travaux de la nouvelle rue pour le développement de M. Robert Cleary;  
Que nous lui verserons les honoraires suivants de 70\$/h et 0,50\$ le km.  
Que M. Laflamme nous fera un compte rendu de surveillance des travaux;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres des conseillers (ère) présents (e).

M. Coutu quitte la séance du conseil, il est 19h 30.

## **22. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point

## **23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Pourquoi les trottoirs seront installés du côté de la caisse plutôt que du côté des résidences?

Le balai de rue n'a pas l'air de bien fonctionner car il a laissé une grande lisière devant chez nous.

L'écoulement de l'eau du trottoir s'égoutte sur notre terrain.

M. Le maire répond aux questions.

2012-04-55

## **24. LEVÉE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la séance soit fermée, il est 19h 50.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Directrice générale et sec-très.

\_\_\_\_\_  
M. J. André Bourassa, maire  
«en signant le présent procès-verbal le  
maire est réputé avoir signé toutes les  
résolutions»